



---

## Foire aux questions - Clients

À compter du 28 août 2019, notre dénomination sociale, ABB Produits d'installation limitée, a été remplacée par ABB Électrification Canada SRI.

**Q : Le numéro de l'entité juridique sera-t-il modifié ?**

Non, seule l'appellation commerciale change. ABB Produits d'installation ltée devient ABB Électrification Canada SRI.

**Q : Sera-t-il toujours possible de commander de ABB Produits d'installation ltée ou faudra-t-il changer à ABB Électrification Canada SRI ?**

**R :** Le nom de vos comptes ABB Produits d'installation ltée devra être remplacé par ABB Électrification Canada SRI dès que possible après le 28 août 2019. Pendant la période de transition, nous accepterons les commandes sous l'ancien nom.

**Q : Les numéros de compte bancaire seront-ils modifiés?**

**R :** Non, aucun changement n'est apporté à cet égard.

**Q : Les numéros de référence et codes à barres des produits seront-ils modifiés?**

**R :** Non.

**Q : Si nous avons une entente ou un contrat existant, quand devrions-nous le mettre à jour?**

**R :** Dès le 28 août 2019, nous commencerons à utiliser notre nouvelle dénomination commerciale, ABB Électrification Canada SRI, pour les nouveaux contrats et les contrats de renouvellement. Les contrats existants seront par la suite modifiés/mis à jour sous la direction de l'équipe juridique, selon la durée de validité restante. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez les adresser à votre représentant commercial ou de service à la clientèle ABB.

---